



VAL D'OISE ENVIRONNEMENT

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Siège administratif: chez Bernard LOUP, 19 allée du Lac 95330 Domont
tél et fax 01 39 35 00 50

Domont le 4 juillet 2013

Objet : Enquête publique portant sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Bezons avec le projet de réalisation de la ZAC cœur de ville.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Sur la forme, Val d'Oise Environnement (VOE), association agréée au titre de l'environnement pour le Val d'Oise, a adressé le 19 février 2011 un courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Maire de la commune de Bezons, demandant d'être consultés sur la modification du PLU, d'être entendus par le groupe de travail chargé de l'élaboration du PLU, d'être destinataires d'une copie du dossier de PLU arrêté afin de formuler notre avis.

La commune de Bezons n'a donné aucune suite à notre demande. Nous considérons que la commune n'a pas respecté les obligations légales de consultation préalablement à l'enquête publique.

Une copie de ce courrier vous a été remise lors de votre permanence du 27 juin avec des références juridiques qui ont appuyé notre demande.

Sur le fond, le choix fait par la commune nous semble contestable. En effet l'emprise du projet comprend actuellement des terrains de sport et le Parc Bettencourt. La commune a fait le choix de maintenir les terrains de sport dans le cœur de ville en les implantant sur l'aire du Parc. La reconstitution du parc est particulièrement réduite et ce n'est qu'en comptant les allées et l'espace autour des terrains de sport qu'artificiellement le dossier prétend accroître l'aire du parc.

Le parc a un usage social très différent de terrains de sport. C'est un équipement de proximité pour tous les âges et toutes les conditions physiques. Les sportifs pouvant se rendre à pied ou à vélo à un équipement plus excentré, il convenait de privilégier le maintien et la remise en état du parc Bettencourt. La densification du cœur de ville justifie encore plus le maintien du Parc dans son emprise actuelle et nécessite sa réhabilitation.

Pour ces raisons, VOE exprime un avis défavorable pour le projet de la ZAC cœur de ville.

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Bernard Loup
Président de Val d'Oise Environnement